



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray

47 Bis Rue de Flandre

76270 Neufchâtel-en-Bray

Tél : 02.35.94.35.17

E-mail : secretariat@o2bray.fr

Site web : <https://www.o2bray.fr>

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 11/02/2026

Légalement convoqué le 04/02/2026, le Comité Syndical s'est réuni le 11/02/2026 à 20h00 en la salle du conseil de la mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		X		MR MALOUITRE
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	T			X	
	DURUFLÉ	Yveline	S				
	GAMELIN	Véronique	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T		X		Mr BOURGUIGNON
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T		X		
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	X			
Nesle-Hodeng	CANAC	Amélie	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	DURIEZ	Philippe	S				
	THILLARD	Eric	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T			X	
	DUNET	Alexandra	T	X			
	DUVAL	Bernard	T			X	
	LE JUEZ	Raymonde	T	X			
	TROUDE	Michel	T	X			
	CLAEYS	Dominique	S				
	CLABAUT	Florence	S				

	DUMOUCHEL	Alain	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	MEURET	Laurent	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T			X	
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 19

Pouvoir : 2

Votants : 21

Absents excusés : 3

Absents : 5

Assistaient à la réunion : Mmes Claire TROCHET, Charline BENARD.

Arrivée de Mr BOURGUIGNON à 20h07
Arrivée de Mme DUNET à 20h10

Mr Mickael LEJEUNE a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est fixé à 14

Le procès-verbal de la séance du 10/12/2025 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Affaires générales :

- Décisions et arrêtés pris depuis le 10/12/2025,

Eau potable :

- Débat d'orientation budgétaire 2025,
- Accord-cadre à bons de commande de travaux d'adduction en eau potable et de branchements d'assainissement sur le territoire du SIAEPA O2 Bray,
- Dépôt des dossiers éligibles à la DETR/DSIL et au CD76,
- Convention de déversement des eaux usées domestiques de la commune de Quièvre-court au réseau d'assainissement de Neufchâtel-en-Bray,

Assainissement collectif :

- Débat d'orientation budgétaire 2025,

Assainissement non-collectif :

- Débat d'orientation budgétaire 2025,

Questions diverses :

- Répartition des ordinateurs,
- Etat d'avancement des travaux du syndicat,
- Etat d'avancement de la procédure de mandatement d'office.

Ajout de 3 points à l'ordre du jour dans la partie affaires générales :

- Dépôt des dossiers éligibles à la DETR/DSIL et CD76,
- Convention de déversement des eaux usées domestiques de la commune de Quièvreclout au réseau d'assainissement de Neufchâtel-en-Bray,
- Dans les questions diverses, ajout d'un point portant sur le départ de notre agent en charge de la relève,

AFFAIRES GÉNÉRALES

1) Décisions et arrêtés pris depuis le 10/12/2025 - Délibération n° 2026.02.01

Pas de décision

Arrêtés :

- N°01/2026 : Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique de M. Laurent RENAUX - Agent de maîtrise principal à compter du 01/02/2026,
- N°02/2026 : Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) à partir du 1^{er} janvier 2026 à M. Laurent RENAUX,
- N°03/2026 : Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) à partir du 1^{er} janvier 2026 à Mme Claire TROCHET.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, le comité syndical prend acte de la présentation des arrêtés N°2026-01-02-03 pris par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation permanente accordée par la délibération N°2020-07-33 du 29 juillet 2020.

2) Dépôt des dossiers éligibles à la DETR/DSIL et au CD76 – Délibérations n°2026.02.02-03-04-05

Monsieur le Président souhaite déposer trois demandes de subvention éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à la Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) dont un est éligible à une subvention du Conseil Départemental de la Seine-Maritime (CD76).

Projet	Montants € HT	Taux %
1, Cyber-sécurité: - Modification des sauvegardes serveurs pôle administratif - Cloisonnement des réseaux - Sauvegarde postes service administratif	2737,00€ 2 025,00€ 1 539,00€ Soit un total de 6 301,00€	Eligible à 20 à 40% de subvention DETR/DSIL
2. Isolation des combles du syndicat et changement de 5 fenêtres : - 2 dans la salle de restauration - 3 dans la salle de réunion	9 464,00€ 9525,00€ Soit un total de 18 989,00€	Eligible à 20 à 30 % de la DETR/DSIL (+ Eligible à 20 ou 30% du CD76)
3. Clôture local administratif	7 355,98€	Eligible à 20 à 30% de subvention DETR/DSIL

Les deux premiers dossiers seront déposés avant le 23 février 2026. Le troisième et dernier dossier sera déposé plus tard dans l'année. En effet, la circulaire impose de déposer au maximum deux dossiers avant cette date puis éventuellement un dernier dossier en cours d'année.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

- Valide le dépôt des 4 demandes de subvention (3 à la DETR/DSIL et 1 au CD76),
- Autorise le Président à signer tous les documents qui en découlent,
- Accepte d'inscrire au budget primitif 2026 de l'eau potable, les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.

3) Convention de déversement des eaux usées domestiques de la commune de Quièvrecourt au réseau d'assainissement de Neufchâtel-en-Bray – Délibération n° 2026.02.06

Un projet de convention de déversement des eaux usées domestiques de la commune de Quièvrecourt au réseau d'assainissement de Neufchâtel-en-Bray a été établi par le SIAEPA O2 Bray.

Cette convention sera conclue entre le SIAEPA O2 Bray et le syndicat des 3 Sources.

La mise en œuvre de cette convention nécessite l'installation au préalable d'un débitmètre. Celui-ci sera fourni et installé par le SIAEPA O2 Bray pour le compte et aux frais du syndicat des 3 Sources.

Cela permettra ensuite de pouvoir effectuer la facturation sur la base des relevés du débitmètre ainsi de pouvoir comptabiliser les Eaux Claires Parasites Permanentes (52% selon une étude effectuée par SUEZ).

Monsieur le Président indique qu'il a rencontré Monsieur Georges MOLMY, Président du syndicat des 3 sources pour échanger et valider le contenu de la convention de déversement des eaux usées de la commune de Quièvrecourt dans le réseau d'assainissement de Neufchâtel-en-Bray.

Aussi, il ajoute avoir évoqué avec lui la participation financière de la commune de Quièvrecourt aux réseaux unitaires. Ce sujet sera abordé de nouveau une fois que la sous-préfecture aura transmis son avis sur le sujet de la participation aux réseaux unitaires de la commune de Neufchâtel-en-Bray.

La commune de Neuville-Ferrières n'est pas concernée par la démarche puisque la commune a dû faire des travaux afin de mettre tout le réseau en séparatif avant de se raccorder à Neufchâtel-en-Bray.

Madame LE JUEZ se demande s'il ne faudrait pas réaliser une convention avec la commune de Quièvrecourt.

Monsieur le Président indique qu'il n'est pas nécessaire de faire une convention car c'est une obligation comme pour la commune de Neufchâtel-en-Bray.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

- Adopte la convention de déversement des eaux usées de la commune de Quièvrecourt au réseau d'assainissement de Neufchâtel-en-Bray avec le Syndicat des 3 Sources,
- Habilité Monsieur le Président à prendre et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4) Débat d'orientation budgétaire 2026 – Délibération n° 2026.02.08

Monsieur le Président donne lecture du débat d'orientation budgétaire sur la partie Eau Potable pour l'année 2026.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

- Acte la tenue du débat d'orientation budgétaire du SIAEPA O2 Bray pour l'exercice 2026 dans le cadre de la séance du Comité Syndical du 11 février 2026,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

5) Accord-cadre à bons de commande de travaux d'adduction en eau potable et de branchements d'assainissement sur le territoire du SIAEPA O2 Bray – Délibération n°2026.02.07

Un accord-cadre à bons de commande de travaux d'adduction en eau potable et de branchements d'assainissement sur le territoire du SIAEPA O2 Bray a été conclu avec le candidat ALB TP. Cet accord-cadre était conclu sur une période initiale d'un an et pour un montant maximum de 400 000€ HT.

Il était ensuite reconductible trois fois, par période d'un an à chaque fois, avec un maximum annuel de 400 000€ HT.

L'acte d'engagement prévoyait également que si le montant maximum était atteint avant la fin de la période en cours, la période suivante serait reconduite à compter de la date à laquelle le montant maximum serait atteint.

Toutefois, cette dernière disposition n'était pas prévue dans la délibération initiale (2024-06-39) du 27/06/2024. C'est pourquoi, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération afin de mettre en adéquation les pièces du marché et la délibération.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical:

- Valide les modalités de reconduction de l'accord-cadre prévues par l'acte d'engagement en prévoyant que si le montant maximum était atteint avant la fin de la période en cours, la période suivante serait reconduite à compter de la date à laquelle le montant maximum serait atteint,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la délibération.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

6) Débat d'orientation budgétaire 2026 – Délibération n° 2026.02.08

Monsieur le Président donne lecture du débat d'orientation budgétaire sur la partie Assainissement Collectif pour l'année 2026.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

- Accepte de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire du SIAEPA O2 Bray pour l'exercice 2026 dans le cadre de la séance du Comité Syndical du 11 février 2026,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

7) Débat d'orientation budgétaire 2026 – Délibération n° 2026.02.08

Monsieur le Président donne lecture du débat d'orientation budgétaire sur la partie Assainissement Non Collectif pour l'année 2026.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

- Accepte de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire du SIAEPA O2 Bray pour l'exercice 2026 dans le cadre de la séance du Comité Syndical du 11 février 2026,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

QUESTIONS DIVERSES

8) Répartition des ordinateurs

Lors de la dernière séance du comité syndical du 10/12/2025, il a été proposé aux élus de faire remonter les besoins en matériels informatiques de leur SIVOS avant le 19/12/2025. Un arbitrage devait ensuite être effectué au regard de l'ensemble des demandes s'il y avait besoin. Cela n'a pas été nécessaire et voici la répartition des ordinateurs qui sera effectuée :

- 5 ordinateurs pour l'école de Saint Saire,
- 4 ordinateurs pour l'école de Nesle-Hodeng,
- 2 ordinateurs pour l'école de Beaussault,
- 2 ordinateurs pour l'école de Bully,
- 2 ordinateurs pour l'école de Neufchâtel-en-Bray.

9) Etat d'avancement des travaux du syndicat

L'Interconnexion entre Bully/ Mesnières et Neufchâtel-en-Bray : titulaire du marché : CISE TP

- OS préparation : 01/12/2025
- OS d'exécution : 02/02/2026
- Délai de préparation : 2 mois
- Délai d'exécution : 3 mois pour la tranche ferme et 1,5 pour la tranche optionnelle

La phase J : La réunion de réception des travaux de la phase J s'est déroulée le 15/01/2026. Les travaux étaient finalisés comme prévu au 31/12/2025. Toutefois, les travaux de déconnexion des trois avaloirs par la commune de Neufchâtel-en-Bray ne sont pas réalisés. Il nous est donc impossible de clore le marché et de finaliser cette phase de travaux.

La rue des Nots : titulaire du marché ALB TP

- OS préparation : 01/12/2025
- OS d'exécution : 19/01/2026
- Délai de préparation : 2 mois
- Délai d'exécution : 2 mois

Le Chemin des pères : travaux en cours.

Dès que ces travaux seront terminés, démarrage de la Route du Pontier Blond.

10) Etat d'avancement de la procédure de mandatement d'office

Le 9 janvier 2026 : Mail de Mme EUDE (SGC), nous demandant de donner notre accord écrit pour la mise en œuvre de la procédure de mandatement d'office suite à l'échec du recouvrement amiable. Toutefois, le simple mail de réponse ne correspondait pas aux attentes de la Sous-Préfecture en terme de formalisme.

C'est pourquoi, Mr POZZI est revenu vers nous le 20 janvier 2026 pour nous indiquer le formalisme à respecter et les phrases à rédiger.

Nous lui avons rappelé la contrainte de notre calendrier et la volonté d'avoir des réponses pour la réunion du comité syndical du 11 février 2026.

Le 02/02/2026, Monsieur le Président a tenté de joindre Mme la Sous-Préfète qui était en congés. Le secrétaire général nous a rappelé pour nous indiquer que nous n'aurions pas de retour sur l'avancée de la procédure avant mi-mars 2026.

11) Départ de notre agent en charge de la relève

Pour information, notre agent en charge de la relève, Laëtitia MESSIAN nous a annoncé sa volonté de quitter ses fonctions au 30/04/2026. Aussi, le poste sera publié la semaine prochaine pour un démarrage début mai 2026.

12) Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)

Pour l'année 2025 :

Après relecture de la délibération, on est sur un montant total de 253 456.25€ décomposé comme suit :

- Le titre n°20 pour la part Investissement : 92 515.38€ pour 2025 et 12 391.22€ pour le reliquat de 2024 ;
- Le titre n°21 pour la part Exploitation : 129 654.27€ pour 2025 et 18 895.38€ pour le reliquat de 2024.

Pour l'année 2026 :

- Pour la part investissement (minimum 30%) : 86 832.89€
- Pour la part exploitation : 127 380.15€

Soit 253 456.25€

13) Etat de la trésorerie 02/02/2026

1 483 292.94€, répartie comme suit :

- 610 165.03€ pour le budget Eau Potable ;
- 781 405.11€ pour le budget Assainissement Collectif ;
- 91 722.80€ pour le budget Assainissement Non Collectif.

14) Facturation électronique

Monsieur MALOUITRE demande quand et comment se fera la mise en place de la dématérialisation des factures du SIAEPA O2 Bray pour les agriculteurs, entreprises(...). Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire que le syndicat se renseigne auprès du Service de Gestion Comptable et qu'une réponse sera apportée à la prochaine séance du Comité Syndical.

15) Analyses PFAS – suivis renforcés

Monsieur RENAULT interroge Monsieur le Président afin de connaître l'état d'avancement des suivis renforcés depuis l'obligation d'analyser la présence de PFAS à compter du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Président indique qu'une analyse est réalisée chaque mois prenant en compte environ 515 données. Actuellement, il n'y a rien d'alarmant par rapport aux seuils transmis qu'il est nécessaire de respecter. Il ajoute que l'on reçoit immédiatement un courrier de l'Agence Régionale de Santé (ARS) si un dépassement est constaté sur une seule molécule.

Monsieur RENAULT demande également si les analyses ARS sont sur le site internet du Syndicat O2 Bray.

Monsieur le Président répond que ce n'est pas sur le site internet o2 Bray mais que toutes les analyses sont disponibles sur le site de l'ARS.

16) Travaux d'Interconnexion sur le réseau de la commune de Saint Martin l'Hortier

Monsieur LEROUX aimerait savoir si une réfection de la voirie est prévue à l'issue des travaux.

Monsieur le Président indique qu'un constat d'huissier a été réalisé avant le commencement des travaux afin de déterminer l'état de la chaussée, des trottoirs, des talus et des abords des maisons. Il est ensuite prévu que l'on rétablisse l'ensemble de ce qui a été dégradé. Il faut savoir que l'ensemble des travaux de réfection sont prévus dans le budget de l'opération.

Fin de séance à : 21h30

FEUILLET DE CLOTURE DE SEANCE

Délibérations examinées au cours de la séance du 11/02/2026 :

Catégories	Objet	N° d'ordre	Votes
Affaires Générales	Décisions et arrêtés pris depuis le 10/12/2025	2026.02.01	21
	Local administratif – Sécurisation informatique – Demande de subvention DETR/DSIL	2026.02.02	21
	Local administratif – Rénovations énergétiques – Demande de subvention DETR/DSIL	2026.02.03	21
	Local administratif – Rénovations énergétiques – Demande de subvention CD76	2026.02.04	21
	Local administratif – Sécurisation du site – Demande de subvention DETR/DSIL	2026.02.05	21
	Convention de déversement des eaux usées domestiques de la commune de Quièvecourt au réseau d'assainissement de Neufchâtel-en-Bray	2026.02.06	21
Eau Potable et assainissement collectif	Nouvelle délibération - Accord-cadre à bons de commande de travaux d'adduction en eau potable et de branchements d'assainissement sur le territoire du SIAEPA O2 Bray	2026.02.07	21
AEP – AC - ANC	Débat d'orientation budgétaire 2026	2026.02.08	21

Aux registres les signatures.